

QUELS BÉNÉFICES?

Pour un professionnel...



- Être capable d'identifier plus rapidement les soins spécialisés ou les ressources techniques adaptés au patients/usagers
- Orienter un patient âgé ou en situation de handicap
- Identifier les filières de santé au niveau national.

Pour un établissement



- Concentrer sa description de santé dans un seul référentiel
- Maîtriser la description de son offre.
- Améliorer la coordination inter-établissements et les liens entre la ville et l'hôpital
- Limiter les mauvaises orientations

Pour l'utilisateur...



- Améliorer la qualité de la prise en charge et de l'orientation
- Éviter les ruptures de parcours et réduire les délais de prise en charge
- Avoir connaissance de l'offre de santé sur le territoire (santé.fr)

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE ROR

Espace formation ROR

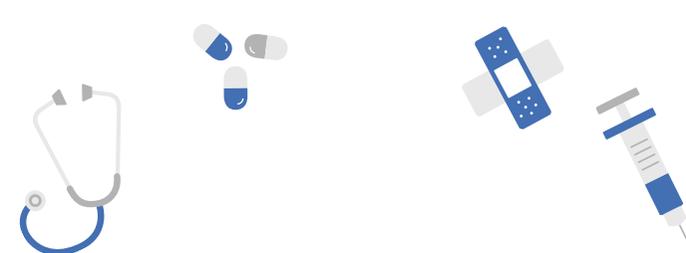


<https://esante-formation.fr/>

Contactez l'équipe
Programme ROR



ANS-ROR@esante.gouv.fr



LE RÉPERTOIRE OPÉRATIONNEL DES RESSOURCES

UN RÉFÉRENTIEL UNIQUE DE DESCRIPTION DE L'OFFRE DE SANTÉ



QU'EST-CE QUE LE ROR ?

Le répertoire opérationnel des ressources (ROR) est **le référentiel de données qui décrit l'offre de santé sanitaire et médico-social sur le territoire national.**

Il permet aux professionnels de santé d'accéder à l'offre de santé disponible et **d'organiser une prise en charge efficace et adaptée du patient/usager tout au long de son parcours de santé.**

VERS UN ROR NATIONAL

Il a été décidé collectivement de construire **une application ROR unique, avec un stockage centralisé des données.** Les régions garderont la possibilité de gérer des données complémentaires au modèle de donnée standard.



UN OUTIL EN RÉPONSE AUX BESOINS MÉTIERS

De nombreuses applications métiers, utilisées par des professionnels ou des usagers, qui contribuent à l'orientation des personnes où la coordination des parcours de santé reposent sur la connaissance de l'offre de santé.

L'OFFRE DE SANTÉ NATIONALE

L'offre de santé se définit comme un **ensemble de soins ou de services dispensés par une structure de santé (un établissement sanitaire, un établissement médico-social, une structure de ville).**

Les structures décrites dans le ROR sont identifiées à partir du fichier de référence national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS). Les cabinets libéraux sont identifiés à partir du fichier de référence national des professionnels de santé (RPPS).

Les 4 composants principaux pour décrire l'offre de santé :

- Activités opérationnelles
- Équipements spécifiques
- Capacités d'accueil
- Personnes ressources

